RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 15 JUIL. 2019

portant reconnaissance de la norme NF V01-007 dans le cadre d'AGRICONFIANCE telle que mise en place par Loire Propriétés en application de l'article D. 617-5 du code rural et de la pêche maritime

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 617-5 et suivants ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2011 portant application de l'article D. 617-3 du code rural et de la pêche maritime et arrêtant le référentiel relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles ;
Vu l'avis de la commission nationale de la certification environnementale en date du 9 juillet 2019,

Arrête :

Article 1er

En application du II de l'article D.617-5 susvisé, la norme NF V01-007 dans le cadre d'AGRICONFIANCE, portée par COOP DE FRANCE et telle que mise en place par Loire Propriétés, route de Vauchretien – 49320 Brissac Quincé, est reconnue comme équivalente à l'ensemble des exigences du référentiel de la certification environnementale de deuxième niveau pour ce qui concerne l'activité viticole de l'exploitation.

Pour pouvoir obtenir la certification environnementale de deuxième niveau, l'exploitant doit également, le cas échéant, respecter l'ensemble des exigences de ce référentiel pour les autres activités de l'exploitation.

Article 2

COOP DE FRANCE et Loire Propriétés portent sans délai à la connaissance du secrétariat de la Commission Nationale de la Certification Environnementale toute modification du référentiel ou du système de contrôle de la norme NF V01-007 dans le cadre d'AGRICONFIANCE. Lorsque cette modification est susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1, elle fait l'objet d'un examen par la Commission Nationale de la Certification Environnementale qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 15 JUIL. 2019

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des mines

Serge LHERMITTE